

L'amphithéâtre en situation : type et fonction de l'édifice : étude comparative et historique

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **96 (2004)**

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3

L'amphithéâtre en situation : type et fonction de l'édifice

Etude comparative et historique

En l'absence de tout indice archéologique permettant de dater le premier état de l'amphithéâtre d'Avenches, le recours à l'étude comparative s'impose pour tenter de saisir à quel moment et dans quel courant du développement architectural de ce type de monument apparaît l'édifice étudié ; on constatera alors que, par plus d'un trait, il affirme une certaine originalité qui pose d'emblée le problème de sa fonction dans le cadre de la vie politique et religieuse de la capitale des Helvètes. Si sa transformation est plus précisément datée du début du troisième tiers du II^e siècle, il faut là aussi s'efforcer de replacer dans le contexte de l'architecture de son époque les deux aspects originaux qui le caractérisent dès lors : son mur périmétral à niches et son propylon monumental, et chercher à comprendre le sens et le rôle peut-être nouveaux qu'ils donnent à l'édifice. En étudiant la situation de l'amphithéâtre dans le cadre du développement du plan urbain d'*Aventicum*, caractérisé par la juxtaposition, à l'intérieur de l'enceinte flavienne, d'une ville orthonormée et d'un vaste secteur religieux, et en s'interrogeant sur le réseau viaire qui le desservait, on sera conduit finalement à proposer une ébauche de reconstitution hypothétique des manifestations qui s'y tenaient, en les insérant dans les rituels à la fois politiques, religieux et sociaux qui devaient se dérouler dans l'ensemble du secteur religieux, tant au sanctuaire (impérial?) du Cigognier qu'au théâtre et dans les autres temples, toujours plus nombreux, qui semblent accueillir des fidèles en provenance de toute la *civitas*.

3.1. Circulations et fonctionnement

Au premier abord, le plan d'ensemble et le schéma général des circulations de l'amphithéâtre d'Avenches, du type à structure pleine en remblai continu dans son premier état¹, semblent relever de partis remontant aux origines de ce genre d'édifice : accès aux gradins par le haut de la *cavea*, à l'arène par deux couloirs s'ouvrant de plain-pied aux extrémités du grand axe². Cette distribution ne sera pas modifiée dans ses principes lors de l'agrandissement de la *cavea*, dont les parties hautes sont supportées par des compartiments pleins délimités par les vomitoires³.

Un dispositif architectural original

A y regarder d'un peu plus près, l'édifice révèle cependant bien vite, au niveau de l'arène, plusieurs traits originaux :

- Le puissant mur semi-circulaire qui contribue la *cavea* à l'est, dégageant une vaste avant-cour.
- Les accès orientaux, imposante construction en maçonnerie de petit appareil percée de trois passages dont celui du centre, le plus important, conduit de plain-pied à l'arène, tandis que les deux autres, plus modestes, mènent tous deux au *podium* par un vestibule, un couloir et des escaliers ; bien que recourant au même appareil, l'accès occidental ne dessert que l'arène, par un couloir très pentu, introduisant ainsi une dissymétrie qui oriente le

¹ Cf. GOLVIN 1988, p. 75 et pl. II, b.

² Cf. GOLVIN 1988, p. 25, n° 1, *Cumae*, p. 41, n° 10, *Carmo*, et dans la série à structure pleine en remblai continu (p. 76-97, n°s 12-76, en particulier p. 84, n° 26, *Herdoniae* état 1, p. 94, n° 61, *Utica*, p. 95, n°s 70 et 71, *Ulisippira* et *Thaëanae*.

³ Cf. GOLVIN 1988, p. 109 et pl. II, c.

grand axe de l'édifice dans un sens privilégié, soulignant l'importance de la haute façade orientale qui domine l'avant-cour.

- Le couloir de service, bâti de grandes dalles orthostates, qui court sous le *podium* sud exclusivement.

L'étude comparative de ces dispositifs s'impose pour mieux saisir le fonctionnement de l'édifice et tenter d'entrevoir le type de manifestations qu'il a pu accueillir.

L'arène

Dépourvue d'installations en sous-sol comme c'est le cas dans la plupart des amphithéâtres à structure pleine⁴, l'arène d'Avenches n'est que sommairement dotée en équipements pour les *munera* de gladiateurs ou les *venationes*. Un seul *carcer*, de dimensions réduites⁵, est attesté à l'extrémité nord du petit axe. Il faut en conséquence supposer que les bêtes étaient enfermées avant le spectacle dans des cages mobiles, disposées dans l'arène ou dans l'un de ses accès.

En bordure méridionale de l'arène, le couloir de service, interdit aux bêtes en raison même de ses liaisons avec le *podium*, était accessible par ses extrémités, mais donnait probablement aussi sur la piste par quatre petites portes, malaisées à situer en l'état de conservation de l'édifice⁶.

L'arène était donc essentiellement desservie par les couloirs axiaux oriental et occidental, la *porta sanavivaria* et la *porta libitinensis*, dont la largeur utile de 20 p. se réduisait à 9 1/2 p. à hauteur des seuils donnant sur l'arène.

Le couloir de service

Bâti de grands orthostates et couvert de dalles qui s'appuient à l'arrière sur le mur de retenue des terres de la *cavea*, le couloir de service vient en quelque sorte éviter le mur de *podium* tout au long du côté sud de l'arène, avec en outre un court prolongement à l'extrémité est du *podium* nord. Un tel dispositif limité à un seul côté de l'arène est exceptionnel, et ne se rencontre qu'à *Segobriga*⁷, en bordure nord de la piste, et à Lambèse, en bordure sud⁸. Dans ces deux cas, le mur séparant l'arène du couloir est cependant bâti de plusieurs assises de grands blocs. Ce sont les amphithéâtres de Tarragone et de Salone qui, pour ce mur qui se développe alors tout autour de l'arène, présentent l'appareil le plus semblable à celui d'Avenches⁹, avec des orthostates mesurant 1,34 m de haut pour 0,20 à 0,45 m d'épaisseur et reposant sur un socle de 0,40 m de hauteur dans un cas¹⁰, ou cotant 1,96 m de haut (avec au sommet une feuillure de 0,30 m recevant la dalle de couverture) pour 0,44 m d'épaisseur et reposant sur un socle de 0,47 m de haut dans l'autre¹¹.

Le couloir, large de 0,87 m à Tarragone et de 1 m à Salone, donne sur l'arène par dix petites portes dans les deux cas, deux à chaque extrémité du grand axe, une à chaque extrémité du petit axe, et une aux deux tiers environ de chacun des quatre quadrants. A Salone, amphithéâtre à structure creuse, ces petites portes communiquent de plain pied avec des locaux situés en face, tandis qu'à Tarragone, excavé au nord dans le rocher, seules les portes situées sur les axes donnent de l'autre côté du couloir sur des dégagements ou des locaux de service. Dans les deux cas, il n'existe pas de liaison directe avec le déambulatoire du *podium*.

En dépit de similitudes évidentes, il semble cependant difficile de restituer sur le même schéma le couloir de service de l'amphithéâtre d'Avenches : large en œuvre de 0,96 à 1,18 m, il ne présente d'accès assurés qu'à ses deux extrémités qui donnent sur les entrées axiales, ce qui n'est au demeurant pas tout à fait exceptionnel¹². En raison même de la faible épaisseur des orthostates et du manque d'indices déterminants qu'auraient dû conserver les dal-

⁴ Parmi les 120 amphithéâtres à structure pleine répertoriés par GOLVIN 1988, p. 75-147, nos 12 à 131, des installations en sous-sol de l'arène, de divers types, ne sont attestées que dans dix cas (*ibidem*, p. 330-333 et tableau 42) : *Lepcis Magna* (n° 24), Nimègue (n° 38, en bois), Trèves (n° 41, en bois), Mérida (n° 77), Cherchel (n° 81), Cassino (n° 82), Syracuse (n° 83), *Libarna* (n° 105), Lambèse (n° 111), Sabratha (n° 120).

⁵ Avec une surface de 6,96 m², il se classe au-dessous de la moyenne de 8,10 m² donnée par GOLVIN 1988, p. 329, tableau 41, pour les *carceres* isolés, parmi lesquels il faut ranger celui d'Avenches.

⁶ Cf. *supra*, p. 77 et plans 12, 18 ; pour une tentative de localisation et de restitution de ces portes, cf. *infra*, p. 211.

⁷ ALMAGRO 1994, p. 139-176.

⁸ Cf. GOLVIN 1988, p. 326-328 et tableau 40.

⁹ Pour d'autres exemples, cf. GOLVIN 1988, p. 319, qui mentionne pêle-mêle et sans préciser s'il y a ou non un couloir de service et si les orthostates sont porteurs ou de simples placage, *Alba Fucens* (pas de couloir de service, orthostates hauts de 2,07 m et épais de 0,24 m), *Caesarea*/Cherchel (en réalité des dalles de placage hautes de 2,90 m, épais de 0,30 m), Lyon (des dalles de placage également), Saintes (pas de couloir de service, dalles de placage), Lambèse (puissants orthostates épais de 1,20 m!), *Aquincum*, amphithéâtre civil (dalles de placage, pas de couloir de service), Lecce (dalles de placage), Arles (dalles de placage) et Nîmes (dalles de placage).

¹⁰ TED'A 1990, p. 125-140, avec la fig. 134 en particulier.

¹¹ E. DYGVVE, « L'amphithéâtre », dans *Recherches à Salone*, 2, 1933, p. 33-154, en particulier p. 49-52, fig. 18.6, p. 68-69, fig. 30.2.

¹² C'est le cas des couloirs nord et sud à *Falerii* et Catane semble-t-il. Contrairement au plan donné par GOLVIN 1988, pl. XII, 6 et 7, le couloir sud était desservi par deux portes situées de part et d'autre du petit axe, comme le couloir nord ; je suis redevable de cette précision à mon ami Thomas Hufschmid.

les de fondations, nous avons longuement hésité à restituer des portes qui donneraient, à Avenches, du couloir sur l'arène. Fallait-il en supposer une à l'emplacement d'une lacune relevée dans l'assise de fondation, face au couloir de l'escalier menant à la loge axiale? une telle hypothèse impliquerait le recours à une dalle de couverture énorme, mesurant au moins 1,70 x 1,60 m, fonctionnant comme linteau à la fois de la porte sur arène et de l'entrée du couloir de l'escalier, ce qui n'est techniquement pas totalement exclu. Mais la stabilité d'un tel dispositif nous paraît très aléatoire.

En admettant une ouverture réduite à 0,70 m pour ce type de porte¹³ (elles mesurent 0,93 m à Tarragone, 0,85 m à Salone), il nous a paru possible, selon un schéma assez rare, mais bien attesté¹⁴, d'en restituer quatre dans les lacunes de notre reconstitution du dispositif des orthostates conservés, dont trois au voisinage des cages d'escalier, situées non pas dans l'axe de leur couloir d'accès, occupé dans un cas par un orthostate à demi-oculus dont la position est certaine, mais bien décalées à l'est pour les niches 3 et 4, à l'ouest pour la niche 2, en sorte que leur répartition le long du mur de podium se trouve plus régulière, pour autant que l'on suppose une quatrième porte, à l'ouest du local de service axial qu'elle dessert, symétrique par rapport au petit axe de l'édifice de celle de l'escalier menant à la loge d'honneur. Aux trois escaliers conduisant du couloir de service au déambulatoire du *podium* correspondrait ainsi une multiplicité d'accès de l'arène au couloir de service, flanqués à brève distance d'un œilleton permettant d'observer la piste avant l'ouverture des portes¹⁵. Utilisées par les gladiateurs ou les *venatores* pour faire irruption en divers points de la piste, ces *portae posticae* l'ont été aussi et peut-être surtout, en sens inverse, par ceux des membres de la *pompa* inaugurale qui devaient rejoindre par le plus bref chemin leurs places d'honneur, loge axiale ou premiers rangs des gradins de la *cavea* sud.

Faute d'indice déterminant, nous renoncerons à considérer le local situé sous cette loge comme un véritable *sacellum*, pourtant attesté à cet emplacement dans d'autres amphithéâtres où il peut être consacré à Mars, Hercule, Diane ou Némésis surtout¹⁶, préférant attribuer cette fonction au petit local que constitue le court tronçon nord-est du même couloir de service, directement accessible de la *porta sanavivaria* et muni de deux petites niches.

Avec ses trois escaliers reliant le niveau de l'arène aux premiers rangs de la *cavea*, le couloir bordant la piste au sud semble desservir autant le *podium* que l'arène, alors même que celui-ci bénéficie déjà d'accès réservés et directs par les passages latéraux de l'entrée orientale¹⁷.

La présence d'un couloir de service au sud seulement nous paraît en fin de compte confirmer son rôle prépondérant de distribution des accès de l'arène au *podium*, sans exclure sa fonction de passage caché aux yeux du public qui permettait aux gladiateurs d'apparaître inopinément en un point ou un autre de la moitié sud de la piste. La moitié nord de l'arène paraît dès lors réservée aux bêtes, gardées dans l'unique *carcer* ou enfermées dans des cages préalablement disposées ici ou là.

Les aménagements bâtis destinés aux acteurs des *munera* ou des *venationes* sont décidément peu nombreux.

Les accès orientaux

La tripartition des accès sur le grand axe des amphithéâtres semble bien attestée, le plus souvent de manière symétrique à ses deux extrémités: le passage central, le plus large, mène à l'arène, les passages latéraux conduisent le plus souvent à la base des gradins¹⁸. A Avenches, cette disposition, réservée au côté oriental uniquement, se dis-

¹³ A propos de ces *portae posticae* et de leur représentation sur le diptyque d'Anastase, cf. GOLVIN 1988, p. 319-321 avec le tableau 37, à corriger pour 104 *Aventicum*. Aucun détail des divers types d'huissier décrits n'a été relevé à Avenches.

¹⁴ L'absence de porte sur le petit axe est attestée, si l'on en croit les planches de GOLVIN 1988, pour les amphithéâtres à structure pleine: à *Vindonissa* (2 portes seulement, de part et d'autre du petit axe, dans les couloirs nord et sud), Syracuse (10 portes dans chacun des deux couloirs), ainsi qu'à *Alba Fucens* et Luni, cependant dépourvus de couloir de service bordant l'arène; pour les amphithéâtres à structure creuse, on citera *Caesarea*-Cherchel, Luni (4 portes pour chacun des deux couloirs) et *Thysdrus*-El Jem, grand amphithéâtre (6 portes pour chacun des deux couloirs).

¹⁵ Un dispositif un peu différent est attesté à Tarragone, où les ouvertures, évasées vers l'intérieur du couloir et de section rectangulaire, à appui oblique, se présentent plutôt comme de petits soupiraux et servent avant tout à l'éclairage du couloir de service; cf. TED'A 1990, p. 125-126, fig. 133 et 134.

¹⁶ Cf. GOLVIN 1988, p. 337-340: un *sacellum* est situé sur le petit axe sud des amphithéâtres de Senlis, Mérida, Tarragone, Lyon, Fréjus, Pouzzoles, *Aquincum*, *Carnuntum*, Trèves, *Durnovaria*/Dorchester, *Isca Silurum*/Caerleon, Lambèse et *Italica* entre autres; on le trouve à l'une des extrémités du grand axe à *Deval*/Chester, *Scarbantia*/Sopron, *Corinium Dobunmorum*/Cirencester et à l'amphithéâtre militaire de *Carnuntum*, position que nous retenons également pour celui de l'amphithéâtre d'Avenches.

¹⁷ Sur les fonctions, parfois difficiles à cerner, que remplit le couloir de service, cf. GOLVIN 1988, p. 362.

¹⁸ On citera les exemples de Trèves (GOLVIN 1988, n° 41, pl. IX.1, avec des entrées latérales rehaussées), de Lambèse (GOLVIN 1988, n° 111, pl. XIV.2), de Théveste (GOLVIN 1988, n° 30, pl. XIV.3, les trois entrées menant à l'arène), de *Carnuntum*, amphithéâtre militaire (GOLVIN 1988, n° 122, pl. XIV.6, les trois entrées menant à l'arène), de Rimini (GOLVIN 1988, n° 172, pl. XVII.6, les couloirs latéraux menant à la galerie de service cernant l'arène), pour les amphithéâtres à structure pleine, tous du II^e siècle; pour les édifices à structure creuse, on mentionnera ceux de *Tusculum* (GOLVIN 1988, n° 184, pl. XXI.3, triple accès du côté ouest uniquement, les deux latéraux menant au couloir de service?), de Bordeaux (GOLVIN 1988, n° 188, pl. XXI.9, les trois accès menant à l'arène), de *Paestum* (GOLVIN 1988, n° 7, pl. XXIV.3,4), de Poitiers (GOLVIN 1988, n° 137, pl. XIX.6, les trois accès menant à l'arène) et d'*Italica* (GOLVIN 1988, n° 175, pl. XLII, les accès latéraux, très écartés, menant au couloir de service).

tingue cependant par la grande largeur du passage axial¹⁹ (20 p.), commandé à ses extrémités par un portail à deux battants, sans doute à claire-voie, de près de 10 p. d'ouverture, flanqué de deux portillons de $2\frac{1}{3}$ p. de largeur. Le triple accès à l'arène, qui, ailleurs, se présente souvent comme un simple élargissement du passage axial à son débouché, en avant des escaliers conduisant à la *cavea*, à l'extrémité des couloirs latéraux²⁰, est ici assuré sur toute la longueur du passage. Les accès latéraux menant à la base des gradins sont ainsi totalement séparés, dès l'avant-cour du Rafour, de ceux qui mènent à l'arène. Seules les petites portes de communication D et L permettent, une fois fermé le portail d'entrée, d'atteindre le déambulatoire du *podium* à partir du couloir axial. Si les grilles qui les défendent sont closes, le passage axial devient un vaste local de service à disposition des participants aux jeux, propre à abriter combattants, bêtes sauvages en cage, décors et accessoires. Gladiateurs et chasseurs peuvent atteindre sans encombre le couloir de service et le *sacellum* que nous avons supposé dans son prolongement au nord-est. Par les portillons flanquant la porte à deux battants, sans doute à claire-voie²¹, ils peuvent pénétrer dans l'arène, à moins qu'ils empruntent l'un des quatre portillons du couloir sud ouvrant sur l'arène, ou l'un de ceux qui flanquent le portail de l'entrée occidentale, ou *porta libitinensis*.

Les passages latéraux sont dès lors réservés aux occupants particulièrement honorés des gradins inférieurs et des loges, les vestibules A et P fonctionnant peut-être comme foyers en cas d'intempéries; rappelons cependant l'existence du petit escalier qui conduit du vestibule sud P à la terrasse orientale de la *cavea*, dont nous tenterons plus loin de comprendre la fonction.

La *porta libitinensis*

Le passage axial ouest, de même largeur que celui de l'est, présente à son débouché sur l'arène un dispositif semblable à celui de son homologue oriental: un portail à deux battants s'ouvrant vers l'extérieur, flanqué de deux portillons ouvrant vers l'intérieur de l'arène²². La symétrie s'arrête là, puisqu'il n'y a pas, de ce côté, de couloirs latéraux menant à la base de la *cavea*. Bien plus, le couloir axial, fort pentu, donne à l'extérieur sur une rampe taillée en tranchée et présentait sans doute en façade une porte à l'aspect peu monumental: il devait servir essentiellement à l'évacuation des dépouilles des victimes des jeux vers un espace de service, le *spoliarium*, extérieur à l'amphithéâtre, dont on ne sait rien²³. Il a pu servir aussi, comme son symétrique, d'espace de service et de dégagement pour les bêtes, gardées en cages, et les hommes participant aux jeux ainsi que pour les accessoires qu'ils requéraient. Mais rien n'indique que la *pompa* l'ait emprunté.

L'avant-cour du Rafour

L'aménagement de cette vaste esplanade en avant de l'extrémité orientale du grand axe de l'amphithéâtre, dispositif qui n'est connu qu'à Avenches²⁴, vient renforcer l'importance des accès orientaux à l'arène et à la base

¹⁹ On corrigera donc sur ce point GOLVIN 1988, tableau 38, p. 322-323, en donnant une largeur de 5,87 m aux entrées axiales du n° 104, l'amphithéâtre d'*Aventicum*. Seules celles du très grand amphithéâtre militaire d'*Aquincum*, n° 124 sont plus vastes.

²⁰ Par exemple à *Herdoniae*, deuxième état de l'amphithéâtre (GOLVIN 1988, n° 26, pl. VIII.8) et à Lyon, deuxième état (GOLVIN 1988, n° 171, pl. XVII.2).

²¹ En dépit de leur mauvais état de conservation, les seuils des portails donnant sur l'arène semble attester, à l'est comme à l'ouest, une ouverture vers le passage d'accès, de règle selon GOLVIN 1988, p. 323. Le seuil du portillon latéral sud, dépourvu de battue, semble présenter une réservation pour une crapaudine côté arène, en avant du montant sud de l'ouverture, ce qui impliquerait un vantail ouvrant de droite à gauche en poussant pour le gladiateur pénétrant sur la piste. La situation n'est guère plus claire au nord, où la dalle de seuil n° 116 et le bloc d'assise n° 104 ont semble-t-il conservé des cavités d'encastrement d'hubrisse, dont peut-être un trou de pivot ou de verrou vertical. On admettra un dispositif semblable pour le seuil d'entrée du passage axial, côté avant-cour du Rafour, les vantaux du portail et ceux des portillons latéraux s'ouvrant cependant tous trois en les poussant vers l'intérieur du passage.

²² Le bloc n° 318, retrouvé en position secondaire, était sans doute un élément de la pile nord du portail; il est incomplet, mais pourrait avoir conservé une battue recevant le vantail du portillon nord et une feuillure recevant le montant dormant en bois du vantail nord du portail.

²³ Pour la fonction de la *porta libitinensis*, cf. le cas, discuté, de la petite galerie ouest de l'amphithéâtre de Pompéi: GOLVIN 1988, p. 34 et n. 63 avec bibliographie; pour le Colisée, GOLVIN 1988, p. 177 et n. 172 avec les références à P. COLAGROSSI, *L'anfiteatro Flavio nei suoi venti secoli di storia*, Florence, Rome 1913, p. 53-59 et à G. LUGLI, *L'anfiteatro Flavio*, Rome 1961, p. 27.

²⁴ Le parti retenu à Trèves est tout autre: on accède au couloir menant à l'arène et à ceux qui conduisent à la *cavea* par de longs passages ménagés en tranchée qui coupent le remblai externe de contrebutement de la *cavea*, et qui sont d'ailleurs établis à des niveaux différents et séparés les uns des autres. C'est peut-être à *Vindonissa* qu'il faut chercher un antécédent, bien modeste, du dispositif avenchois: les exèdres marquant les deux extrémités du grand axe étaient certainement à ciel ouvert, retenant peut-être là aussi un contre-talus externe plutôt que le remblai de la *cavea* elle-même, comme me le suggère très judicieusement Th. Hufschmid, Augst (courrier du 4 janvier 2001).

des gradins : dès la conception du plan original, le haut mur semi-circulaire qui la délimite prend l'aspect d'une façade monumentale et en fait une gigantesque exèdre, lieu où convergent tous les membres de la *pompa*, autorités civiles et religieuses, organisateurs des jeux et spectateurs privilégiés des gradins inférieurs, mais aussi acteurs, musiciens, danseurs, acrobates, pugilistes, gladiateurs et *venatores*, sans compter les bêtes qu'ils vont combattre, sans doute exposées ici à la curiosité des badauds avant le début du spectacle. On verra qu'il faut vraisemblablement y adjoindre les dieux eux-mêmes, dont les effigies sont portées en procession, de leur temple à l'amphithéâtre, par les prêtres des divers cultes officiels de la ville et probablement de tout le territoire de la *civitas* helvète²⁵. L'édification d'un propylon monumental lors de l'agrandissement de l'amphithéâtre, qui vient modifier la géométrie de cet espace d'accueil, accentuera encore cette mise en scène d'un édifice qui s'affirme toujours davantage dans le paysage civique, social et urbain de la ville.

La cavea, ses loges et accès : une image de l'organisation sociale de la cité ?

Dès l'époque républicaine, la répartition des spectateurs entre les divers *maeniana* et *cunei* de la *cavea* se veut l'image de la hiérarchie sociale de la cité, tant au théâtre que, plus tard, à l'amphithéâtre et au cirque²⁶. Dans le cas de l'amphithéâtre d'Avenches, c'est avant tout par les cheminements d'accès extérieurs que la séparation se fait entre membres de la *pompa* et spectateurs privilégiés des premiers gradins, qui accèdent à leurs places par l'avant-cour et les entrées orientales, et spectateurs plus communs qui, par les portes ou les vomitoires périphériques, pénètrent dans l'édifice par le sommet de la *cavea*, et se répartissent sur les gradins qui leur sont attribués en descendant les escaliers ou *scalaria* qui délimitent les *cunei*.

La *cavea*

Si cette distribution du public en fonction du statut social et politique était sans doute spécifiée par des inscriptions gravées sur certains gradins, aucun dispositif architectural ne la matérialisait : en dépit d'un état de conservation dont on a vu qu'il est très lacunaire, tous les indices convergent pour restituer, dans le premier comme dans le second état, une *cavea* que nous dirions unitaire : aucune précinction, pente constante des escaliers et gradins, absence de degrés de proédrrie, plus larges, au niveau du *podium*.

Les loges

Bien rares sont les amphithéâtres qui ont conservé les traces des loges réservées aux représentants de l'autorité et aux éditeurs des jeux. Leur emplacement est restitué le plus souvent en retenant comme indice la présence d'escaliers particuliers qui devaient les desservir. J.-Cl. Golvin a bien montré pourquoi ces loges sont situées aux deux extrémités du petit axe de l'arène, à la base de la *cavea* : ce sont les meilleures positions pour voir le spectacle, mais aussi pour être vu des spectateurs²⁷. Pour des raisons de confort, l'emplacement sud est privilégié, le spectateur se trouvant dos au soleil. C'est là qu'il faut, à Avenches, restituer le *pulpitum*²⁸, ou loge des autorités, et peut-être aussi de l'éditeur des jeux, à moins que celui-ci ait trouvé place en face, sur la terrasse formée par la couverture du *carcer* nord ; mais il n'y a là aucune communication directe avec l'arène et la surface disponible semble bien

²⁵ Pour la composition de la *pompa*, cf. VILLE 1981, p. 399-401 ; FISHWICK 1991, p. 550-566 : « (v) Processions » ; CLAVEL-LÉVÊQUE 1986, p. 2439-2446 : « (c) Les rites de procession ». La part n'est pas toujours facile à faire de ce qui relève des manifestations du théâtre, du cirque ou de l'amphithéâtre, mais l'ensemble des jeux semble bien inclure ceux de l'arène. Pour l'aspect et la signification de ces festivals en milieu provincial, ici helvète, cf. *infra* p. 219-220.

²⁶ Cf. GOLVIN 1988, p. 346-367, avec les principales références bibliographiques, dont spécialement KOLENDO 1981 ; plus récemment, et souvent à propos des théâtres, mieux connus sous cet aspect, on verra CLAVEL-LÉVÊQUE 1986, p. 2537-2545.

²⁷ Cf. GOLVIN 1988, p. 357-362 ; même démarche pour restituer les loges de l'amphithéâtre de Tarragone dans TED'A 1990, p. 173-174.

²⁸ C'est le terme utilisé par G. Alföldy pour désigner la loge des autorités à l'amphithéâtre de Tarragone, dans TED'A 1990, p. 136, se référant sans doute à SUÉTONE, *Néron*, 13 ; mais il s'agit là de la tribune des orateurs du Forum. La terminologie reste donc incertaine. Le mot *cubiculum* n'apparaît que chez SUÉTONE, *Néron*, 12, pour désigner la loge d'apparat de l'Empereur : mais est-ce bien celle de l'amphithéâtre ? il s'agirait alors de toute façon de l'édifice provisoire de bois qu'il fit construire au champ de Mars. *Suggestum*, beaucoup plus général, désigne simplement une estrade ou une tribune. Le *tribunal* est la loge du préteur au théâtre, située face à celle des Vestales si l'on en croit SUÉTONE, *Auguste*, 44, tandis que le *pulvinar* est celle de l'Empereur au cirque selon SUÉTONE, *Auguste*, 45. Cf. cependant HUMPHREY 1986, p. 78-83 sur la fonction exacte du *pulvinar*, à l'origine « temple » des dieux représentés par leurs statues, leurs attributs, etc., fonction que nous attribuerons plus bas à la terrasse orientale de l'amphithéâtre.

restreinte, tout comme celle offerte par les loges que nous avons restituées de part et d'autre, au pied des escaliers 4 et 5 de l'état 1 de l'édifice²⁹.

La seule véritable loge d'honneur semble donc bien être celle de la *cavea* sud, telle que nous la supposons sur la base d'indices matériels et fonctionnels assurés; ses dimensions modestes devaient à peine suffire pour accueillir les plus hautes autorités de la colonie ou les représentants du pouvoir impérial, et peut-être le président ou « éditeur » des jeux. Les autres notables de la cité, décurions, prêtres, sévirs augustaux, membres des corporations, devaient prendre place de part et d'autre, sur les premiers gradins desservis par le *podium*. Les juges-arbitres, les chœurs, les musiciens et le personnel de piste devaient se tenir en bordure de l'arène elle-même³⁰.

La terrasse orientale

Dominant l'entrée axiale est sur toute sa largeur et portée par sa pénultième voûte, l'importante terrasse de plus de 20 m², sans doute à ciel ouvert, qui est ici exceptionnellement attestée par des vestiges certains, apparaît comme un dispositif original, échappant à toute approche comparativiste. Largement ouverte sur l'arène par un double emmarchement de plus de 6 m de longueur, on l'atteignait, de l'avant-cour, par les passages latéraux et leurs escaliers conduisant aux extrémités orientales du *podium*, puis par des escaliers établis en limite de la *cavea* ici interrompue par l'entrée axiale, et enfin par une coursive couronnant l'arc de tête de la *porta sanavivaria*. Ce cheminement double, qu'on peut considérer comme l'itinéraire processionnel d'une partie de la *pompa* puisqu'il passe par les mêmes couloirs réservés pour atteindre le *podium*, était complété par un discret escalier et un bref couloir ménagé sous les gradins, qui permettaient, à partir du vestibule sud P, d'atteindre le côté sud de la terrasse sans être vu du public.

En dépit de sa taille et de ses multiples accès, qui semblent à première vue convenir pour une loge d'honneur, cette terrasse ne saurait être, en raison de sa position, un lieu privilégié pour assister aux spectacles de l'arène, comme l'a bien expliqué J.-Cl. Golvin³¹. Mais ce pourrait être un lieu privilégié pour être vu.

Sans doute influencé par le dispositif scénique des spectacles qui se donnent aujourd'hui dans l'amphithéâtre, nous avons supposé un temps que cette terrasse pouvait être une sorte de scène pour les intermèdes bouffons ou acrobatiques, les *meridiani*, donnés entre la *venatio* du matin et le *munus gladiatorium* de l'après-midi³²; ou encore la loge des musiciens ou des chœurs, dont on sait qu'ils accompagnaient les jeux de l'arène³³. Ces hypothèses ne semblent en fin de compte pas convenir, puisque tout ce que nous savons du déroulement du spectacle, tant par la littérature que par les sources iconographiques indique l'arène comme seul et unique lieu de représentation des acteurs et de production de l'accompagnement musical, pour des raisons à la fois d'optique et d'acoustique³⁴.

C'est en fin de compte aux membres les plus illustres de la *pompa*, ceux que chacun doit avoir en ligne de mire, ceux sous la protection desquels et en l'honneur desquels les jeux sont donnés, mais les seuls qui n'ont pas vraiment besoin de *voir* les jeux, que cette terrasse pourrait être destinée: les dieux de la cité et de la colonie, sans doute rangés sous l'égide de l'effigie impériale, conviés au spectacle, portés par les sévirs augustaux, les flamines ou les prêtres et installés là pour être vus de tous. Étendant ainsi à l'amphithéâtre une pratique attestée certainement au cirque et au

²⁹ Le tableau 45 donné par GOLVIN 1988, p. 357-359 met bien en évidence le peu de données connues quant aux dimensions des loges mais permet de situer celles que nous avons restituées à Avenches parmi les plus petites que l'auteur suppose sur la base du plan des monuments étudiés: le *pulpitum* sud, ou loge des autorités, légèrement désaxé à l'ouest et au sol rehaussé d'un degré, mesure 4,00 x 2,60 m environ, soit 10,4 m² selon notre restitution, chacune des deux loges nord de l'état 1 à peine 2,00 x 2,25 m ou 4,5 m², et l'hypothétique loge axiale nord de l'état 2 environ 3,00 x 2,00 m, soit 6 m². Mais comme nous-même à propos de la loge nord d'Avenches, J.-Cl. Golvin se contente bien souvent de supposer deux loges de même surface que les locaux de service sous-jacents qui donnent sur l'arène, dans le petit axe de l'édifice; démarche contestable si l'on se réfère à l'exemple de *Segobriga*, où des gradins en place excluent un tel dispositif, conduisant l'architecte à supposer, sans preuve à notre avis, des loges sur le grand axe de l'édifice, au-dessus des accès principaux à l'arène: cf. ALMAGRO 1994, p. 139-176, en particulier p. 151 pour les loges.

³⁰ Cf. VILLE 1981, p. 371-399.

³¹ GOLVIN 1988, p. 344, 357. L'exception que constituerait l'amphithéâtre de *Segobriga* ne nous convainc pas; les deux loges situés sur la grande axe ne sont restituées qu'hypothétiquement, dans l'impossibilité matérielle de les situer sur le petit axe, et sous le prétexte, invérifiable en l'absence de documentation graphique suffisante, que le profil de la *cavea* serait interrompu par celui de la voûte de tête du passage occidental (ALMAGRO 1994, p. 151). Mais dans ce cas, la loge qu'elle porterait viendrait cacher la vue de l'arène aux spectateurs des rangs supérieurs; en outre, plusieurs amphithéâtres semblent totalement dépourvus de loges d'honneur, à en juger par les vestiges observés au niveau des fondations, ce qui n'exclut pas qu'elles aient été aménagées très simplement sous forme d'un élargissement du podium, le premier gradin étant supprimé sur un court tronçon à la base de la *cavea*, comme à Pompéi ou *Abella* selon GOLVIN 1988, p. 357; ce pourrait être le cas de la loge nord de *Segobriga*.

³² Sur ces « interludes », qui font partie du *munus justum*, cf. VILLE 1981, p. 155, 393, et J.-Cl. GOLVIN, Chr. LANDES, *Amphithéâtres et gladiateurs*, Paris, 1990, p. 189.

³³ VILLE 1981, p. 372-375.

³⁴ VILLE 1981, p. 373-374, avec la note 65.

théâtre³⁵ et une disposition des lieux qui peut rappeler, *mutatis mutandis*, le *pulvinar* du Cirque Maxime dès avant Auguste³⁶, le temple *in summa cavea* du théâtre de Pompée ou les statues des dieux disposées dans les niches de la *frons scenae*, nous serions tenté de souligner la fonction civique et religieuse de l'amphithéâtre comme lieu d'expression de l'unité de la *civitas Helvetiorum*, assemblée en bon ordre sur les gradins, sous le regard attentif de ses dieux, locaux ou venus de lointains pagi ou vici, pour une fois réunis symboliquement autour du grand ordonnateur, l'Empereur peut-être présent sous la forme de son buste en or³⁷. L'amphithéâtre serait ainsi inclus dans un parcours processionnel partant des temples de la ville ou de ceux du secteur sacré, – dont le principal est sans doute celui du Cigognier, associé au culte impérial, – passant par le théâtre et rejoignant finalement le lieu des spectacles les plus populaires et de l'adhésion la plus massive à l'idéologie impériale.

Qui emprunterait alors le petit accès dérobé à la terrasse? Peut-être des prêtres, si quelque rite était célébré devant les dieux, ou alors une divinité dont l'épiphanie soigneusement mise en scène devait venir surprendre la foule assemblée. Faute de documents littéraires ou iconographiques nous renseignant sur les aspects particuliers aux provinces gauloises des ces grands festivals civiques et religieux qu'étaient les jeux publics, faute aussi de parallèles connus pour ce dispositif architectural étonnant, nous ne pousserons pas ici plus loin nos hypothèses.

3.2. Les partis architecturaux des deux états de l'édifice

D'un fonctionnalisme dépouillé à une monumentalité proclamatrice

Si l'organisation générale de l'édifice reste la même tout au long de son évolution, tant pour son schéma de fonctionnement, manifesté par la distribution des accès à l'arène et à la *cavea*, que pour son aspect général extérieur, caractérisé par la grande exèdre de l'avant-cour retenant l'imposant talus qui contribue extérieurement une bonne moitié des gradins, les deux états de l'amphithéâtre se distinguent avant tout par le traitement architectural des façades.

Le petit appareil régulier, expression dépouillée d'un projet fonctionnel

L'aspect du mur périmétral du premier état nous échappe presque totalement, puisque le mur à niches du second état l'a détruit au-dessous des niveaux de circulation. Soigneusement monté en petit appareil régulier, il ne devait guère se distinguer, pour sa partie visible en sommet de talus, de l'image que nous offrent les amphithéâtres de Martigny, de Trèves, de *Carnuntum* ou de *Sarmizegetusa*³⁸; à Avenches cependant, aucune trace de contreforts ou d'arcades qui viendraient rythmer la longue façade elliptique et encadrer les portes donnant accès au sommet des gradins, elles-mêmes probablement très simplement traitées.

La seule touche monumentale apparaît aux accès orientaux: dans la haute façade incurvée, percée de trois baies inégales, la travée axiale est soulignée par deux pilastres encadrant le passage axial; tout comme le mur semi-circulaire, ils sont réalisés en maçonnerie de petit appareil régulier et accusent, par des ressauts chanfreinés identiques, la même scansion verticale de l'élévation. Aucun indice n'a subsisté d'éventuelles assises moulurées, en archivolte des passages ou en couronnement des murs; si l'avant-cour, largement dégagée, met en valeur la dimension verticale de l'amphithéâtre et l'oriente vers la zone des sanctuaires qu'il domine manifestement de son imposant

³⁵ CLAVEL-LÉVÊQUE 1986, p. 2439-2446; FISHWICK 1991, p. 553-568; LIERTZ 1998, p. 203-204.

³⁶ HUMPHREY 1986, p. 78, avec la citation de Sinius Capito dans FESTUS, 500 L: *tensam ait vocari vehiculum quo exuviae deorum ludicris circensibus in circum ad pulvinar vehuntur*.

³⁷ ETIENNE 1985, p. 15-16; FISHWICK 1991, p. 535-536, 559-560; pour les rapports entre culte impérial de la cité, *numina pagorum* et *conventus civium romanorum*, trahissant une organisation quasi « fédérale » des cultes, on verra l'exemple significatif de Rennes: CHASTAGNOL 1980. Pour la place des sévirs augustaux, provenant des divers *vici* qu'ils « représentent » en quelque sorte, dans l'organisation du culte impérial de la *civitas* et pour les *curae* qu'ils peuvent assumer, cf. LIERTZ 1998, p. 47-48.

³⁸ Cf., pour l'amphithéâtre de Martigny, daté du premier quart du II^e siècle: F. WIBLÉ, *L'amphithéâtre romain de Martigny (Valais, Suisse)*, Martigny, 1991, p. 22-23 et fig. 26-37; pour celui de Trèves, vers 100 ap. J.-C.: CÜPPERS 1978, fig. 15, p. 22 où l'état du mur périmétral original devrait subsister à l'est des accès; pour celui du camp militaire de *Carnuntum*, dans son état reconstruit en pierre de la deuxième moitié du II^e siècle: L. KLIMA et H. VETTERS, *Das Lageramphitheater von Carnuntum (Der römische Limes in Österreich, 20)*, Vienne 1953, fig. 58, p. 40, fig. 73 et 74, p. 58 et 59; pour celui de *Sarmizegetusa*, dans son état en pierre d'après 158 ap. J.-C.: D. ALICU, *Ulpia Traiana Sarmizegetusa. Amfiteatrul I*, Cluj-Napoca 1997, fig. 39 et 40, p. 88. Les amphithéâtres « militaires » ont sans doute contribué très tôt à la diffusion du type architectural « à structure pleine », économe en maçonneries, dans les provinces nordiques de l'Empire (GOLVIN 1988, p. 154-156); proche de celui d'Avenches dont il a peut-être inspiré certains choix architecturaux, on citera celui de *Vindonissa*, dont la restitution du second état en pierre, daté de 50 ap. J.-C. ou du règne de Vespasien, mériterait une nouvelle étude: R. FELLMANN, *Führer durch das Amphitheater von Vindonissa*, Brugg 1952, fig. 4, p. 16.

volume, l'ensemble paraît conçu de manière très linéaire et fonctionnelle, dans un style dépouillé et monochrome qui ne met en œuvre que des petits moellons de calcaire jaune.

Le grès coquillier gris bleuté n'apparaît qu'à l'intérieur du monument, en parement des débouchés à l'air libre des portes principales, en revêtement du mur de podium, et sans doute pour les premiers gradins, les loges et les balustrades. On ajoutera le tuf, auquel on recourt localement pour les arcs et les voûtes.

Économie de moyens et pureté des lignes se conjuguent pour affirmer la présence de ce nouveau lieu de spectacles dans le paysage urbain. Ces qualités, qui sont caractéristiques de bien des amphithéâtres de province à toutes époques, ne livrent par là même aucun indice chronologique utile³⁹; c'est plutôt l'étude de l'insertion de l'édifice dans le développement de l'urbanisme qui pourrait nous ouvrir quelques pistes à ce propos.

*Propylon et mur à niches: une monumentalité originale, proclamant une « théologie de la victoire? »*⁴⁰

Au cours du chantier d'agrandissement commencé par la mise en place, en 165 au plus tôt, des pieux de fondation du propylon, l'amphithéâtre prend un aspect plus monumental. La *cavea*, rehaussée, émerge davantage du talus extérieur contrebutant les gradins, sa façade périmétrale est désormais rythmée par un ordre d'applique architravé dont les pilastres encadrent des niches semi-circulaires, une sur trois s'ouvrant sur un vomitoire voûté. Ce motif architectural, nouveau à Avenches, est rarement attesté dans d'autres amphithéâtres: nous ne le connaissons qu'à Toulouse-Purpan, où l'ordre d'applique manque et le parement est exécuté en briques⁴¹. Ici entièrement réalisé en petit appareil de moellons de calcaire jaune très régulièrement dressés, peut-être même sciés⁴², le mur périmétral à niches, fondé sur une assise de réglage en grès coquillier, se développe désormais sur tout le pourtour de l'amphithéâtre dont il souligne le plan elliptique et manifeste la fonction en évoquant les arcades des amphithéâtres bâtis de grand appareil⁴³.

Pour supporter le secteur qui enjambe les trois accès orientaux, un imposant propylon de grand appareil de grès coquillier vient recouper l'avant-cour de sa façade rectiligne, tout en maintenant l'orientation convergente et la hiérarchie des trois passages. Le motif des arcs sous ordre architravé se retrouve ici, mais traité avec davantage de monumentalité: un imposant ordre à ressauts, aux colonnes adossées portées par des piédestaux, se développe sur trois travées, celle du centre sommée d'un fronton. Dans les travées latérales, les deux petits arcs sont encadrés par un ordre de même type, mais de proportions réduites, sommé sans doute lui aussi d'un petit fronton.

L'ordre à ressauts, connu sous sa forme développée à colonnes libres en forte avancée dès le *Forum Transitorium*, est mis en œuvre vers la fin du I^{er} siècle, dans sa version plus modeste, à colonnes engagées à la façade curviligne de plusieurs amphithéâtres à structure creuse, comme ceux de Pouzzoles, d'Arles ou de Nîmes⁴⁴; les accès principaux sont alors parfois mis en évidence par une travée en plus forte avancée, couronnée d'un fronton, à Nîmes par exemple, mais les colonnes restent toujours engagées et l'avancée de l'entablement peu marquée. C'est dire que le propylon d'Avenches, qui ne superpose pas plusieurs étages mais présente un seul ordre développé, à colonnes adossées, s'affirme plus comme une monumentalisation de la façade originale à pilastres que comme un rappel des arcades superposées du Colisée ou de ses descendants. Il est proche en cela de l'amphithéâtre de Trèves, dont les façades rectilignes nord et sud, se substituant au talus extérieur de l'édifice, ménagent les accès de plain-pied à l'arène et au *podium*; mais le parallèle s'arrête ici si l'on en croit la restitution en élévation de ces portails

³⁹ Cf. GROS 1996, p. 335.

⁴⁰ Cf. GROS 1994, p. 28.

⁴¹ Cf. C. DOMERGUE, M. FINCKER, J.-M. PAILLER, «L'amphithéâtre de Purpan: esquisse d'étude architecturale et problèmes chronologiques», dans *Gladiateurs et amphithéâtres (Spectacula I)*, Lattes 1990, p. 63-76; le premier état de l'édifice est daté du milieu du I^{er} siècle et c'est à lui que remonte le dispositif à niches, dont la structure de briques assure l'armature de l'édifice dès le début de sa construction. On peut s'interroger sur l'aspect en élévation des absides, murées à leur niveau observé, qui constituent des contreforts internes du mur périmétral retenant le talus de la *cavea* dans les amphithéâtres de Tours et d'Imola, tous deux du II^e siècle (GOLVIN 1988, n^{os} 54 et 56, p. 92 et pl. IX, 4 et 2). A Avenches, on trouve peut-être un mur d'aspect semblable en limite orientale du grand enclos ouest, *Au Lavoex*, où des exèdres rectangulaires alternent avec des locaux absidaux probablement couverts en cul-de-four; la fonction de mur de soutènement retenant une terrasse à l'ouest n'est pas encore prouvée. Cf. J. MOREL *et al.*, «Chronique des fouilles archéologiques 1998. 2. Avenches/ *Au Lavoex*», *BPA* 40 1998, p. 213-218, en particulier fig. 7 p. 214 et p. 216; l'enclos est daté d'après 164.

⁴² Cf. *supra*, p. 193-199, l'excursus présentant la restitution d'une travée.

⁴³ C'est le fameux «Theatermotiv» si souvent cité par GROS 1996, en particulier p. 282 à propos de la phase augustéenne du théâtre de Marcellus où il apparaît pour la première fois dans un édifice de spectacles; mais ce sont ici de vraies arcades ouvertes, et non des niches.

⁴⁴ Cf. GROS 1996, p. 335-336. On corrigera R. ETIENNE, «La date de l'amphithéâtre de Nîmes», dans R. CHEVALLIER (éd.), *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, Paris 1966, II, p. 987-1010, qui refuse, p. 1006, de restituer à l'amphithéâtre de Pouzzoles l'ordre à ressauts, pourtant attesté par A. MAIURI, *Studi e ricerche sull'anfiteatro flavio puteolano (Memorie dell'Accademia di archeologia, lettere e belle arti di Napoli)*, III, Naples 1955, p. 73-76 et fig. 28 (illustration tout à fait explicite que reprend Etienne lui-même p. 1008, fig. 20) et 29.

trévires, qui présenteraient, au-dessus des entrées traitées très simplement comme dans l'état original du monument d'Avenches, deux étages d'arcs aveugles couronnés d'un étage d'arcs libres portant attique⁴⁵.

Faut-il donc chercher parmi les arcs triomphaux ou honorifiques, ou les portes des villes l'hypothétique modèle du propylon avenchois ?

La tripartition des accès pourrait y inciter, mais la stricte frontalité de son plan et l'absence d'attique semblent exclure *a priori* tout rapprochement avec des monuments comme l'arc d'Orange, à colonnes engagées⁴⁶, ou l'arc de Septime Sévère à Rome, beaucoup plus tardif mais assez voisin par le traitement de l'ordre à ressaut.⁴⁷ Les véritables parallèles d'époque antonine font au demeurant défaut, tant à Rome que dans les provinces occidentales⁴⁸. C'est en Afrique que l'on trouve, pour le II^e siècle, des éléments de comparaison intéressants, comme l'arc de Trajan à Mactar, dont les deux ordres imbriqués rappellent le traitement des baies latérales du propylon d'Avenches⁴⁹, ou l'arc de Marc Aurèle et Lucius Vêrus à Tripoli, dédié en 163, pour un ordre de façade sur piédestaux, entièrement libre mais presque adossé⁵⁰. En Asie, l'arc d'Hadrien à *Gerasa*, daté de 129-130, présente un bon exemple d'ordre colossal à ressauts sur hauts piédestaux qui encadre les trois baies et porte un fronton central⁵¹. La façade côté ville de la porte urbaine de Tyr⁵², la façade est de la porte du temenos de Pétra dans son état transformé du II^e siècle⁵³, ou plus tard encore (début du III^e siècle) le monument à arcs surbaissés de Gadara⁵⁴ semblent relever d'une tradition régionale où ces monuments, à attique pour la plupart, ne portent ni inscription ni statue honorifique, contrairement aux arcs d'Occident. Mais on notera que le seul monument combinant deux ordres de taille différente, l'arc de Trajan à Mactar, ne présente pas des piédestaux de hauteur différente.

Le fronton central en retrait des ressauts de l'ordre trouve des précurseurs dès l'époque augustéenne à l'« Arc d'Auguste » de Rimini⁵⁵, au propylon de Lattaquié⁵⁶ ou à la porte de Tyr⁵⁷. Mais c'est à l'arc de Néron à Rome, où l'ordre est sans doute libre pour la première fois⁵⁸, ou au portique du forum de Vienne⁵⁹ que nous trouvons les exemples d'ordres à ressauts géographiquement les plus proches de celui d'Avenches.

On peine donc à saisir les origines exactes de cette composition architecturale originale que représente le propylon de l'amphithéâtre d'Avenches : s'inspire-t-elle des portes urbaines ou des propylées de grandes places portiquées ? l'élément triomphal des arcs est-il totalement et définitivement oublié ? Les monuments comparables et contemporains sont trop rares pour juger dans le détail des emprunts formels.

Demeure cependant la volonté manifeste de mettre en valeur les accès privilégiés à l'arène et au *podium*, ceux qui étaient réservés à la *pompa* et aux spectateurs de marque, tout en laissant voir au loin le mur périmétral ellip-

⁴⁵ Cf. CÜPPERS 1978, p. 10 et fig. 15, p. 22. Nous n'avons pu trouver, dans la bibliographie citée, les arguments qui justifient cette restitution à la manière d'une porte de ville ; la légende de la fig. 15 mentionne qu'il s'agit de l'état après construction du mur d'enceinte, mais l'on ne peut, sur le dessin, distinguer ce mur, qui devrait être visible à gauche, donc à l'ouest selon le plan fig. 16, de celui, original, de la partie est. N'y a-t-il pas contamination, pour les façades des entrées, du schéma de la Porta Nigra ?

⁴⁶ L'ordre à ressauts ne se trouve que sur les passages latéraux, l'entablement et le fronton de la travée axiale étant en avancée sur toute leur longueur. Cf. R. AMY, p. 18, fig. 1, p. 22 et pl. 4 et 5, dans R. AMY, P.-M. DUVAL, J. FORMIGÉ, J.-J. HATT, A. PIGAGNIOL, Ch. PICARD, G.-Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, 12^e supplément à *Gallia*, Paris 1962 ; P. Gros, « Pour une chronologie des arcs de Gaule Narbonnaise (à propos de l'arc de Glanum) », *Gallia* 37, 1979, p. 55-83, en particulier p. 59 sur l'entablement de l'arc d'Orange.

⁴⁷ Cf. R. BRILLIANT, *The Arch of Septimius Severus in the Roman Forum*, MAA, 29, Rome 1967, pl. 1-7, I, IV-VII. S. DE MARIA, dans *Enciclopedia dell'arte antica, suppl. 2, 1971-1994*, Rome, 1999, p. 354-377.

⁴⁸ GROS 1996, p. 72, 75 ; H. VON HESBERG « Bogenmonumente der frühen Kaiserzeit und des 2. Jahrhunderts n. Chr. Vom Ehrenbogen zum Festtor », dans *Die römische Stadt im 2. Jahrhundert n. Chr.*, Cologne, 1992, p. 277-299, en particulier p. 286 pour le rôle d'« Eingangstor » de l'arc de Mactar, et p. 298-299 pour la fonction d'*ornamentum urbis* finalement assumée au II^e siècle par les arcs, même si le propylon de l'amphithéâtre d'Avenches ne présente pas d'attique et semble dépourvu de tout décor sculpté.

⁴⁹ GROS 1996, p. 78, fig. 76.

⁵⁰ GROS 1996, p. 80, fig. 79 et pl. VII.

⁵¹ GROS 1996, p. 91 et fig. 91.

⁵² KADER 1996, p. 165-169, fig. 79 et 80, à dater probablement du début du I^{er} siècle.

⁵³ KADER 1996, p. 108-144, en particulier p. 122, 143-144 pour les piédestaux tardifs des colonnes libres de la face est.

⁵⁴ A. HOFFMANN, « Von der Vielfalt der Gebälke und Gesimse », dans E.-L. SCHWANDNER (éd.), *Säule und Gebälke. Zu Struktur und Wandlungsprozess griechisch-römischer Architektur*, Mainz 1996, p. 190-196, en particulier la fig. 1, p. 192.

⁵⁵ GROS 1996, p. 41, fig. 22 ; le fronton ne se développe ici qu'entre les ressauts de l'ordre, et ne les recouvre pas.

⁵⁶ KADER 1996, p. 94-99, fig. 47 et 48 et pl. 4a et b ; le fronton ne se développe ici qu'entre les ressauts de l'ordre, et ne les recouvre pas.

⁵⁷ Dans ce cas, les corniches de rampant marquent cependant, à leur base, une avancée correspondant à celle de l'entablement : cf. KADER 1996, p. 165-169 et pl. 51a et b.

⁵⁸ GROS 1996, p. 70 et fig. 66, selon une restitution de F. Kleiner, d'après les représentations monétaires exclusivement ; cf. F. KLEINER, *The Arch of Nero in Rome. A Study of the Roman honorary Arch before and under Nero*, Rome 1985.

⁵⁹ Cf. provisoirement A. ROTH-CONGÈS et P. ANDRÉ, « Le forum de Vienne », dans Chr. GOUDINEAU et J. GUILAINE, *De Lasciaux au Grand Louvre : archéologie et histoire en France*, Paris 1989, p. 290.

tique de la cavea, supporté par le propylon, ces deux composantes étant comme serties par le mur semi-circulaire de l'avant-cour. Les partis architecturaux manifestés par le plan du premier état de l'édifice sont désormais mis en valeur, en scène, par un propylon monumental et une façade périmétrale harmonieusement rythmée. L'amphithéâtre prend une dimension nouvelle dans le paysage urbain et civique qu'il domine plus que jamais.

3.3 L'amphithéâtre dans le cadre du développement urbain d'Aventicum

Même si nous n'avons pu trouver aucun indice sûr quant à la date de construction de l'amphithéâtre, tout porte à croire qu'il fut sans doute, parmi les monuments publics dont la construction fut décidée ou prévue lors de l'élévation de la ville au rang de colonie, le dernier à être bâti. On conçoit mal en effet qu'il ait précédé le sanctuaire du Cigognier⁶⁰ et le théâtre, éléments structurants des cultes publics de la *civitas* et de leurs rites alors réorganisés dans le cadre de la zone sacrée établie de longue date au flanc oriental de la colline et qui se développe désormais à l'ouest de la ville orthonormée⁶¹. Mais c'est encore sous Trajan⁶², ou peut-être dans les premières années du règne d'Hadrien⁶³ que nous verrions volontiers l'édification d'un amphithéâtre qui vient, comme à Tarragone et sans doute dans un contexte comparable de cérémonies du culte impérial, exprimer « l'adéquation tardive mais efficace des annexes spectaculaires du sanctuaire aux goûts du public et à la théologie de la victoire »⁶⁴.

Le monument d'Avenches s'affirme en effet comme ultime et suprême point de référence dans le paysage urbain, qu'il domine de par sa position au point le plus élevé du secteur bâti, dans la partie occidentale du territoire délimité par l'enceinte flavienne; sa façade orientale et son avant-cour donnent à son plan, théoriquement symétrique, une orientation préférentielle vers l'est, soit vers le secteur sacré dont il vient parachever l'aménagement, et vers le point culminant de l'enceinte, à l'est: à preuve, son grand axe est orienté sur le faite du fronton du temple du Cigognier et sur la tour 67 de l'enceinte, qui marque un angle de son tracé dans le secteur le plus élevé de son parcours (plan 40).

L'amphithéâtre se détache ainsi nettement dans le paysage urbain, tant pour le voyageur qui franchit la Porte de l'Est que, très vite, quoique plus discrètement, pour celui qui a franchi celle de l'Ouest.

Même si l'exploration archéologique de ses abords ne permet pas encore de restituer le réseau viaire qui devait desservir l'amphithéâtre sur tout son pourtour, plusieurs axes devaient y conduire, évitant les enclos sacrés du flanc de la colline ou s'insinuant entre eux, prolongeant l'un ou l'autre *decumanus* du réseau urbain ou se deta-

⁶⁰ Pour une conception « joviennne » du sanctuaire du Cigognier dans la ligne de la « monarchie antonine » instaurée par Trajan sous l'égide de Jupiter Optimus Maximus, cf. FUCHS 1992, p. 17; plus généralement, J. R. FEARS, « Jupiter and Roman imperial ideology » dans *ANRW* II, 17.1., p. 3-141, en particulier p. 90 pour notre propos. Plus prudent, R. FELLMANN, « Trajan und die « Römische Schweiz », dans E. SCHALLMAYER (éd.), *Trajan in Germanien, Trajan im Reich. Bericht des dritten Saalburgkolloquiums*, Bad Homburg 1999, p. 173-178, insiste en particulier, p. 175-176, sur le fait que le projet est sans doute déjà arrêté à l'avènement de Trajan. On permettra cependant à l'auteur de la monographie dédiée au Cigognier de rappeler que la base de statue (et non d'autel comme on le lit trop souvent) installée à mi-longueur de l'allée centrale du sanctuaire est un aménagement secondaire qui, selon FUCHS 1992, p. 17-20, pourrait avoir porté un quadrigue triomphal, de Jupiter ou de l'Empereur.

⁶¹ Pour une synthèse récente de ce développement, cf. J. MOREL, « Les sanctuaires », *AS* 24, 2001.2, p. 60-71.

⁶² Peut-être sous l'impulsion et avec l'appui de l'anonyme sénateur, choisi par les Helvètes comme *patronus* (*CIL* XIII, 5089), sans doute entre 110/111 et 114 alors qu'il est gouverneur de Germanie supérieure. Cf. FUCHS 1992, p. 21-22; R. FREI-STOLBA, « Die Patroni von Aventicum », dans *Arculiana*, p. 33-45.

⁶³ Ce pourrait être toujours à l'instigation du même *patronus*, s'il s'agit bien de Lucius Cornelius Priscus, connu encore comme proconsul d'Asie en 120/121, comme le propose FUCHS 1992, p. 22, en complément des hypothèses présentées par M. A. SPEIDEL, « Ein unbekannter Patronus der Helvetier-Stadt Aventicum: Überlegungen zu *CIL* XIII 5089 », *MH* 47, 1990, p. 149-162. Cf. cependant plus récemment M. FUCHS et G. MARGUERON, « Les estampilles sur tuiles d'Avenches. *Afranius*, la légion XXI, *Cornelius*, *Camillius* et les autres », *BPA* 40, 1998, p. 105-172, avec, p. 123-126, et surtout n. 141, la position plus prudente du même auteur sur l'identification du consul mentionné par *CIL* XIII, 5089. Le rôle éventuellement joué par *Q. Otacilius Pollinus, inquisitor III Galliarum* dans la construction de l'amphithéâtre d'Avenches resterait à définir; pour celui qu'il a pu tenir comme instigateur de l'agrandissement de l'amphithéâtre des trois Gaules, au vu de ses relations probables avec Hadrien, cf. R. FREI-STOLBA, « *Q. Otacilius Pollinus: Inquisitor III Galliarum* », dans *Alte Geschichte und Wissenschaftsgeschichte, Festschrift für Karl Christ zum 65. Geburtstag*, Darmstadt 1988, 186-201, en particulier p. 200-201.

⁶⁴ GROS 1994, p. 28; à Rome, dès la construction de l'amphithéâtre flavien, « la prééminence de l'amphithéâtre dans la panoplie de la ville impériale s'affirme de façon irréversible » (*ibid.*, p. 21), trahissant une « tout autre conception de la société et de l'Empire » que l'idéologie apollinienne chère à Auguste, mise en scène au théâtre surtout.

« ... avec l'amphithéâtre flavien, s'exprime la militarisation de l'Empire, l'éloignement croissant des populations à l'égard des idéaux hellénistiques, fussent-ils largement réinterprétés, du début de l'époque julio-claudienne, et surtout une théologie de la victoire universelle, seule garante d'un pouvoir hégémonique. »

« La violence ritualisée qui se déploie dans l'arène donne à voir l'efficacité des forces de domination et leur maîtrise absolue sur tous les ennemis de l'ordre romain, qu'ils soient d'origine ethnique – *munera* – ou naturelle – *venationes*. » (*ibid.*, p. 22).

chant de la voie principale menant à la Porte de l'Ouest (plan 41)⁶⁵. Un peu comme à Nîmes, l'amphithéâtre apparaît comme le symbole visible et efficace du statut urbain d'*Aventicum, caput coloniae et civitatis*⁶⁶.

L'amphithéâtre dans son état agrandi et monumentalisé d'après 165 ne fait qu'affirmer sous Marc-Aurèle le succès croissant d'un monument partie intégrante d'une zone sacrée qui s'est encore développée, complétée, et sans doute réorganisée pour accueillir de nouveaux dieux et des fidèles toujours plus nombreux: les deux temples *Au Lavoex* et le vaste enclos qui les borde à l'ouest, avec son quadriportique abritant probablement un long bassin d'ablutions, attestent, dans la seconde moitié du II^e siècle, que de nouveaux cultes trouvent leur place autour du sanctuaire (impérial et «helvète»?) du Cigognier⁶⁷. Ce sont là sans doute des signes d'une organisation plus centralisée et plus efficace encore du territoire de la *civitas*, d'une romanisation plus profonde de ses cultes et de sa population⁶⁸, qui va de pair avec une diversification de ses élites⁶⁹, à l'occasion d'un *floruit* économique et social caractéristique de la fin du II^e siècle. Donner à l'amphithéâtre une capacité accrue, une façade à arcades et un propylon monumental relève sans doute de cette *aemulatio municipalis* qui suscita tant d'évergètes, mais peut-être plus encore d'une volonté impériale de renforcer l'adhésion et la loyauté des populations locales en affirmant son pouvoir victorieux et ordonnateur du monde par une architecture plus imposante encore. Troisième pôle de la zone religieuse occidentale d'*Aventicum*, l'amphithéâtre méritait de présenter aux fidèles des divers cultes assemblés à ses pieds un visage moins dépouillé que celui voulu par son premier concepteur; le propylon érigé sous Marc-Aurèle offrait désormais à la *pompa* conduisant aux spectacles de l'arène les autorités, les prêtres et les dieux de la cité un cadre monumental digne de l'Empereur, qui participe lui-même au cortège et assiste aux jeux par le truchement de son buste en or.

3.4. *Amphitheatrum civitatis Helvetiorum*

Comment interpréter le rôle de l'amphithéâtre et de ses jeux dans le cadre de la cité helvète? Sans pouvoir à coup sûr reconstituer en détail les divers spectacles qui s'y donnaient, *venationes, munera* et autres, sinon en se référant à ce qui est généralement connu ou supposé sur d'autres sites, on admettra sans trop de peine, pensons-nous, que les *ludi, scaenici* au théâtre, *circenses* dans l'arène, sont des spectacles officiels intégrés à un rituel public, des *sacra publica*⁷⁰. Le calendrier en est établi par les autorités de la cité, ils se déroulent à certaines occasions bien précises, ils sont organisés et offerts, à titre d'évergétisme ou de liturgie, par des personnages haut-placés, *duoviri* ou *flamines*, à qui ils vaudront le titre honorifique de «munéraires»⁷¹.

Tant par sa capacité de 16'000 places que par sa situation dominant le secteur sacré périurbain, l'amphithéâtre d'Avenches relève certainement de la juridiction de la *civitas* dans son ensemble, associé en cela au théâtre et au sanctuaire du Cigognier, dans un regroupement topographique et sans doute aussi institutionnel bien distinct du forum urbain de la colonie, (qu'elle soit latine ou romaine), forum d'ailleurs établi alors qu'*Aventicum* n'était sans doute qu'un *municipe* pérégrin.

L'amphithéâtre apparaît donc comme l'ultime réalisation d'un programme monumental peut-être décidé dès l'élévation de la cité au rang de colonie, sous Vespasien⁷², mais dont la réalisation progressive prendra en fin de compte près d'un siècle. C'est qu'il s'agissait en réalité d'une vaste opération de réorganisation politique et religieuse touchant l'ensemble du territoire des Helvètes, avec ses *vici* et ses *pagi* jaloux de leur prérogatives, soucieux de sauvegarder leur autonomie, mais que le pouvoir de Rome, relayé par les élites locales de l'*ordo decurionum*,

⁶⁵ On pourrait supposer ces derniers cheminements selon le tracé actuel de la Grande ou de la Petite Poya, ou encore en limite ouest de l'enclos qui vient, dans la première moitié du II^e siècle, réunir en un seul *temenos* le temple de la Grange-des-Dîmes et le temple rond.

⁶⁶ GROS 1994, p. 23: «l'image de l'*urbanitas* dont les colonies de droit romain ou latin sont les garantes, est l'amphithéâtre, qui doit, au-dessus de la muraille, annoncer de loin au voyageur la présence de la ville».

⁶⁷ Cf. J. MOREL *et al.*, «Chronique des fouilles archéologiques 1998. 2. Avenches/*Au Lavoex*», *BPA* 40 1998, p. 213-218; J. MOREL, «Les sanctuaires», *AS* 24, 2001.2, p. 60-71, en particulier p. 67-69.

⁶⁸ Cf. à ce sujet C. R. WHITTAKER, «Imperialism and culture: the Roman initiative», dans D. J. MATTINGLY (éd.), *Dialogues in Roman Imperialism. Power, discourse, and discrepant experience in the Roman Empire* (JRA, suppl. ser., 23), Portsmouth, Rhode Island 1997, p. 143-163, qui met en évidence, p. 158, une deuxième phase de romanisation des provinces occidentales, à la fin du II^e siècle.

⁶⁹ Cf. R. FREI-STOLBA, «Recherches sur les institutions de Nyon, Augst et Avenches», dans M. DONDIN-PAYRE et M.-Th. RAPSÄET-CHARLIER (éd.), *Cités, Municipales, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris 1999, p. 29-95, en particulier ici, p. 90-91.

⁷⁰ FISHWICK 1991, p. 574-584, GROS 1994, p. 27-28.

⁷¹ Cf. J. SCHEID, «Aspects religieux de la municipalisation. Quelques réflexions générales», dans *Cités, Municipales, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris 1999, p. 381-423, en particulier p. 390-393: le calendrier public, et p. 394-396: le financement des *sacra*.

⁷² C'est la thèse de ETIENNE 1985, p. 8-10, qui fait remonter la construction du Cigognier au règne de Vespasien, récusant toute valeur absolue à la datation dendrochronologique des pieux de fondation.

visait à contrôler au plus près, en s'assurant l'adhésion de populations encore très hétérogènes⁷³. Ce que l'on a parfois appelé la loyauté due à Rome et à l'empereur a pu se manifester aussi sous la forme d'une organisation des divers cultes locaux sous la direction des élites helvètes romanisées, un peu à la manière de ce que l'on connaît dans la cité des Riedons⁷⁴. Leur chef-lieu, aujourd'hui Rennes, abrite d'abord un autel à Rome et Auguste, desservi par un *sacerdos*, puis dès Hadrien un temple à *Mars Mullo*, dont le *flamen* est associé au culte impérial. Mieux encore, les *numina pagorum*, divinités locales des diverses agglomérations secondaires de la cité, ont également leurs statues dans l'enceinte du temple de *Mars Mullo*, ainsi que les *sacerdotes* eux-mêmes⁷⁵. Cette organisation « fédérale » qui reflète ou imite peut-être à l'échelon de la cité celle de sanctuaires provinciaux comme par exemple celui des trois Gaules à Lyon⁷⁶, pourrait bien se retrouver à Avenches, autour du sanctuaire du Cigognier⁷⁷; dès Hadrien, elle intégrerait l'amphithéâtre à ses parcours rituels, dont la *pompa* au cours de laquelle l'effigie de l'empereur était promenée en « procession » avec celles des dieux de la cité. Cette agrégation de l'amphithéâtre aux *sacra publica* est d'ailleurs également attestée, épigraphiquement ou archéologiquement, pour le culte municipal de l'empereur, dans certaines capitales provinciales⁷⁸ ou dans de simples chefs-lieux de cités, comme Amiens⁷⁹.

Sous Marc-Aurèle, l'amphithéâtre atteint son développement maximum, sans doute parce qu'il est désormais le haut-lieu des manifestations où s'exalte, dans la diversité de ses composantes sociales, politiques et religieuses, l'adhésion de la *civitas* des Helvètes à l'idéologie et à la théologie impériales, lors de *munera* et de *venationes* dont on sait qu'ils sont désormais en quelque sorte indispensables à l'équilibre du monde⁸⁰.

L'ultime étape de la *pompa* est désormais atteinte, qui a marqué successivement, dans le secteur sacré du chef-lieu des Helvètes, trois étapes principales, au sanctuaire du Cigognier, au théâtre, enfin à l'amphithéâtre, trois monuments successivement érigés (ou agrandi pour le dernier) entre la fin du I^{er} siècle et le début du troisième tiers du II^e siècle. Il n'est à notre avis pas sans signification qu'ils présentent tous trois des gradins, en nombre croissant: *theatron* du portique du Cigognier⁸¹, degrés du théâtre avec leurs gradins de proédrie⁸², *cavea* de l'amphithéâtre avec ses loges. C'est là sans doute que s'est peu à peu affirmée symboliquement, et de la manière la plus démonstrative et la plus hiérarchisée, l'intégration toujours plus large des diverses populations locales et régionales à la *res publica* des Helvètes et à l'Empire de Rome.

⁷³ Pour la prise en compte des groupes hétérogènes et la « réactivation périodique et régulière du contrat social », cf. déjà, à titre programmatique, M. CLAVEL-LÉVÊQUE, « Structures urbaines et groupes hétérogènes », dans *Atti CESDIRV, 1973-1974*, p. 7-39, en particulier p. 23 pour notre propos; ETIENNE 1985, p. 25 pour le cas précis d'*Aventicum*.

⁷⁴ CHASTAGNOL 1980; ETIENNE 1985, p. 17; VAN ANDRINGA 1999, p. 438, à propos des Riedons.

⁷⁵ CHASTAGNOL 1980, p. 190-191, d'où ETIENNE 1985, p. 17.

⁷⁶ Cf. ETIENNE 1985, p. 17, 24; FISHWICK 1991, p. 553-560.

⁷⁷ Suite aux critiques de ETIENNE 1985, p. 19 et à l'article fort éclairant de F. JACQUES, « Statut et fonction des *conciliabula* d'après les sources latines », dans *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen (Archéologie aujourd'hui, Dossiers de protohistoire, 3)*, Paris 1991, p. 58-65, on corrigera ici nos hypothèses parfois hasardeuses de 1982, inspirées par G. Picard ou A. Ferdière (BRIDEL 1982, p. 155-160, et n. 58 pour ces références) qui supposaient un **concilium civitatis Helvetiorum* ou **conciliabulum*. Bien loin d'être le siège d'un « *concilium* périodique tenu au chef-lieu pour traiter les affaires religieuses et politiques indigènes, communes à toute la *civitas*, mais ne relevant pas des compétences de l'administration et des instances politiques de la colonie (...) lieu politique attestant la survivance de la colonie impériale » (BRIDEL 1982, p. 157), le sanctuaire du Cigognier, associant le culte impérial à celui d'une ou de plusieurs divinités majeures de la *civitas*-colonie, affirme « le lien institué entre les dieux majeurs du panthéon local, la cité et le pouvoir impérial divinisé, acteurs divins indissociables des systèmes religieux publics des communautés provinciales: En d'autres termes, les prêtres publics, incarnant un culte qui était à l'origine du dialogue établi entre la communauté locale et Rome, jouaient un rôle essentiel dans l'organisation des relations établies progressivement au sein de la *res publica* entre les citoyens et leurs dieux. » (VAN ANDRINGA 1999, p. 438, à propos des Riedons). A propos des *coloni* et des *incolae*, réunis au Cigognier dans BRIDEL 1982, p. 156-157, on verra désormais A. CHASTAGNOL, « *coloni* et *incolae*. Note sur les différenciations sociales à l'intérieur des colonies romaines de peuplement dans les provinces de l'occident (I^{er} s. av. J.-C. - I^{er} s. ap. J.-C.) », dans A. CHASTAGNOL, *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon 1995, p. 131-141, en particulier p. 137-138 à propos d'Avenches.

⁷⁸ ETIENNE 1985, p. 21; FISHWICK 1991, p. 558.

⁷⁹ D. BAYARD, J.-M. MASSY, *Amiens romain, Samarobriva Ambianorum*, Amiens 1983, p. 86-94, qui situe la construction de l'amphithéâtre entre la fin du I^{er} et le milieu du II^e siècle, et compare sa façade orientale, adjacente au forum flavien, au mur semi-circulaire de l'avant-cour de celui d'Avenches (p. 92-93); Cf. ETIENNE 1985, p. 21-24; FISHWICK 1991, p. 559-560.

⁸⁰ CLAVEL-LÉVÊQUE 1986, par exemple p. 2433-2434 pour l'organisation des jeux, p. 2554-2557 pour l'espace des jeux comme lieu de représentation de la cohérence du monde: « L'implantation des lieux de spectacles qui valorise les centres, les axes de circulation et voies de pénétration modèle l'espace des cités en une scénographie mythique et sociale où les jeux se déroulent, conformément à l'ordre cosmique, dans le *cosmos* dont ils sont la réduction. (...) ils sont à même de rassembler, dans les manifestations les plus populaires, les plus larges couches sociales, en une pratique de conciliation qui est bien le support d'une politique présentée comme une politique de rapprochement et d'intégration, qui construit les bases matérielles et idéologiques de la ré-élaboration permanente de la communauté impériale. »

⁸¹ BRIDEL 1982, p. 155.

⁸² Cf. provisoirement H. BÖGLI, *Aventicum. La ville romaine et le musée (Guides archéologiques de la Suisse, 19)*, Avenches³ 1996, p. 31-32.